

SYSTEME COMMUN.



**ENSEMBLE
POUR LA SECURITE
LA SANTE
ET L'ENVIRONNEMENT**



**MANUEL D'AMELIORATION
SECURITE DES ENTREPRISES**

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Procédure de Certification Système Commun

(de la candidature à la demande d'audit 9 à 18 mois)

Candidature



Lancement de la démarche



Etablissement et mise en œuvre du P.A.S.E.

(Plan d'Amélioration Sécurité de l'Entreprise)



Demande d'audit



Audit : Système et chantier



Décision du Comité de Pilotage



Certification

Mettre en place et certifier une démarche d'amélioration continue de la sécurité :

Le Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises est un système de management de la sécurité ayant pour objectif d'améliorer de façon permanente et continue les résultats sécurité des entreprises.

Il aide et conseille les entreprises dans la conduite d'une démarche management de la sécurité répondant aux besoins de l'entreprise.



Un système de prévention qui s'articule autour de cinq axes :

- L'engagement de la direction de l'entreprise.
- La compétence et la qualification professionnelle.
- La préparation et l'organisation du travail.
- La mesure des résultats, l'analyse des écarts et les actions correctives.
- Un système de suivi traduisant l'amélioration continue.

Un Comité de Pilotage composé de représentants d'Entreprises Utilisatrices et d'Entreprises Intervenantes, délivre la certification en fonction de l'audit réalisé par un auditeur agréé.

Le référentiel est une synthèse des exigences qui s'appliquent à tous

Il appartient aux responsables de l'entreprise candidate d'adapter leur lecture en fonction de leurs spécificités (activités, structure, taille...).

Le référentiel apparaît donc comme une base de réflexion qui permet à l'entreprise de mieux structurer sa démarche sécurité en explorant les cinq axes préconisés par le M.A.S.E.

Le manuel est composé :

- Du référentiel.
- Des "conseils pour" afin d'aider les entreprises dans la mise en place de leur système.
 - L'auto évaluation du système.
 - Élaborer l'inventaire des risques.
 - Effectuer une réunion/causerie SSE.
 - Conduire une visite SSE.
 - Mettre en place des indicateurs SSE.
 - Classifier les accidents et incidents.
 - Rédiger un rapport d'incident/accident.
 - Le questionnaire d'audit.
 - Le rapport d'audit.
 - Le suivi semestriel.
 - L'établissement d'un partenariat Entreprise Utilisatrice/Entreprise de Travaux Temporaires.



La Notion d'Amélioration Continue

L'amélioration continue ne peut se réaliser sans une vérification efficace du système de management mis en place et des résultats obtenus.

Toute entreprise ayant mis en place un système de management de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement se doit d'en évaluer périodiquement l'efficacité.

Cette évaluation, faite au travers des audits système et du suivi des indicateurs, permettra à la Direction de l'entreprise de mesurer la pertinence et l'efficacité de son système.

Après chaque audit, l'entreprise doit obligatoirement :

- Faire un bilan précis des écarts constatés.
- Établir ou modifier le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.
Ce plan d'actions doit clairement définir des responsables, des délais et faire l'objet d'un suivi.
- Définir de nouveaux objectifs.

Tout système a besoin d'être piloté pour progresser. Il ne doit pas être subi mais servir à atteindre des objectifs précis.

Suivi Semestriel

Une entreprise certifiée et engagée dans la démarche doit adresser semestriellement ses indicateurs sécurité.



Les entités MASE en régions

MASE est organisé en associations régionales afin de :

- permettre des décisions de certification prises par des représentants ayant une connaissance du tissu industriel local
- favoriser les contacts entre les entreprises dans le cadre associatif
- développer les échanges des bonnes pratiques

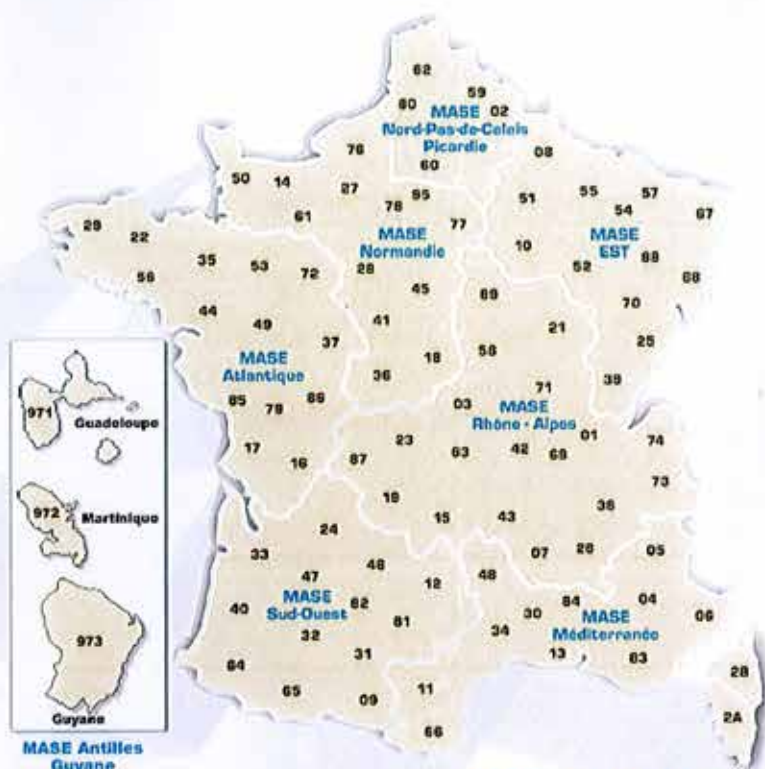
Il existe aujourd'hui 8 associations MASE régionales. MASE Atlantique, MASE Berre, MASE Est, MASE Normandie, MASE Nord Pas de Calais Picardie, MASE Rhône Alpes, MASE Sud Ouest et MASE Antilles Guyane.

Les entreprises désirant s'engager dans une démarche MASE doivent contacter l'administrateur de la région dont elles dépendent. (Voir carte)

L'association MASE National a été créée un but de :

- Coordination et harmonisation entre les régions
- Représentativité légitime des associations régionales.
- Développement et reconnaissance de la démarche. (En vue de simplification pour les entreprises)

Les rencontres Inter MASE organisées régulièrement permettent l'élaboration de règles et d'outils communs aux différentes entités. En outre, des groupes de travail ont en charge l'élaboration de documents (référentiel, procédures, etc...) ou de concept dont le but est de favoriser le fonctionnement des associations et d'aider les entreprises adhérentes.



MASE en France
Mars 2012

MASE Antilles Guyane

MASE Guadeloupe
Sylvine Nemorin
CCI Région des Îles de Guadeloupe
Hôtel Consulaire
Rue Félix Éboué
97159 Pointe à Pitre Cedex
Tél : 05 90 93 76 66
Fax : 05 90 93 76 55
s.nemorin@quadeloupe.cci.fr

MASE Guyane
Georges Cuyssot
CCI Région Guyane
Place de l'Esplanade - BP 49
97321 Cayenne Cedex
Tél : 05 94 29 96 58
Fax : 05 94 29 96 59
g.cuyssot@guyane.cci.fr

MASE Martinique
Jean-Claude Soumbo
CCI Martinique
50, rue Ernest Deproge
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 55 28 00
Fax : 05 96 60 66 68
soumbo@martinique.cci.fr